

**PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE LOCALE CHARGÉE DU DÉPLOIEMENT DU  
PROGRAMME ATYPIE FRIENDLY AU SEIN DE L'UCA**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de la Mission autisme et TND de l'UCA adoptés par délibération n° 2021-10-11-01 du Directoire de l'UCA ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'équipe locale chargée du déploiement du programme Atypie Friendly au sein de l'UCA est composée comme suit :

- Hélène Vial (référente locale)
- Dominique Brugière (personnel BIATSS)
- Catherine Faure (enseignante-chercheuse)
- Mickaël Jury (enseignant-chercheur)
- Martine Lécluse-Meyer (personnel BIATSS)
- Damien Talbot (enseignant-chercheur)
- Stella Tsamitrou (enseignante-chercheuse)
- Patrick Vernet (enseignant-chercheur)

**Article 2 :**

L'équipe locale a pour mission :

- La coordination globale de la coordination du programme
- La représentation locale de l'UCA en lien avec le déploiement du programme
- L'accompagnement des étudiants et des personnels présentant des troubles du neurodéveloppement ou s'interrogeant sur ce sujet
- Le déploiement de formations en lien avec les services en charge de ce sujet au sein de l'UCA
- Le conseil pédagogique des équipes et services accueillant des étudiants et personnels de l'UCA présentant des troubles du neurodéveloppement
- L'aide à l'orientation en lien avec les services en charge de ce sujet au sein de l'UCA
- L'accompagnement des réflexions autour de la vie quotidienne et l'accompagnement social des étudiants et personnels de l'UCA présentant des troubles du neurodéveloppement

Dans la cadre de leurs missions, les membres de l'équipe locale peuvent solliciter les services de l'établissement en charge des sujets sur lesquels ils sont missionnés afin d'être accompagnés dans le déploiement du programme Atypie Friendly. En retour, les membres de l'équipe Atypie-Friendly pourront leur apporter des éléments de sensibilisation aux troubles du neurodéveloppement et des ressources pour l'accompagnement des personnes concernées.

**Article 3 :**

La composition de l'équipe est susceptible d'évoluer en fonction de l'avancée du déploiement du programme Atypie Friendly, notamment afin d'y intégrer un membre du Pôle Santé Handicap Etudiant de l'UCA, un étudiant ou tout autre profil qui serait utile au programme.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink next to the official logo of the Université Clermont Auvergne (UCA). The logo consists of a blue circle containing the letters 'UCA' and the text 'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE' around it.

Le 10 juin 2025

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*